

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 10 mars 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTS : Kassim Doumbia (maire) et Laurent Robichaud (conseiller).

PUBLIC : 13 personnes dont un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal:

4.1 Réunion ordinaire du 3 février 2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

6. Correspondance

6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – janvier 2025

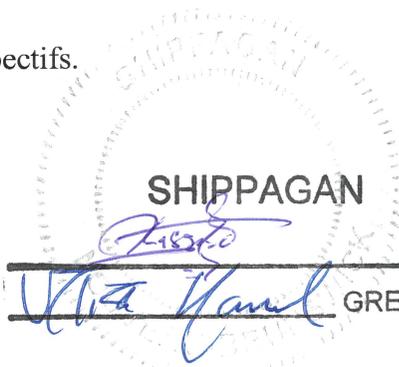
La greffière fait état des permis émis pour le mois de janvier 2025.

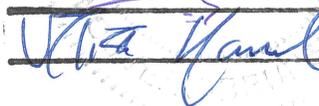
6.2. Autre

Le directeur général d'Ekko Acadie a fait parvenir une correspondance à Monsieur le Maire afin de le remercier pour la contribution financière pour leur cohorte.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.


SHIPPAGAN


MAIRE
GREFFIÈRE

8. Affaires nouvelles

8.1 Lecture sommaire de l'arrêté n 44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan, dont la lecture sommaire a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n 44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Lecture sommaire de l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan, dont la lecture sommaire a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Appel à collaboration à un projet international en Tunisie

Pour donner suite à l'appel à projet international en Tunisie portant le nom Action climatique inclusive dans les communes tunisiennes (ACICT) lancé en décembre 2024 par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel et appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité de Shippagan, en collaboration avec Valorès, fasse application à ce projet et donne son appui à cette collaboration en y affectant les ressources humaines nécessaires pour assurer la bonne démarche de cette initiative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Projet transport actif – rue de l'École

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'autoriser l'administration de déposer le projet pour le Fonds pour le transport actif en vue de l'aménagement d'un sentier bidirectionnel sur la rue de l'École, ainsi que l'ajout d'une bordure et d'un trottoir pour rendre cette section sécuritaire pour les utilisateurs de la Véloroute et des écoliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Autorisation – Conception et développement d’un nouveau site web de la municipalité

Afin d’offrir à la population une plateforme moderne, fonctionnelle et adaptée aux nouvelles technologies qui reflète la nouvelle image de marque à venir de Shippagan, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d’autoriser l’administration à accepter la soumission de la compagnie VIVIFY pour la conception et le développement d’un nouveau site web au montant de 36 250 \$, taxe en sus.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.8 Nouveaux tarifs de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne

Dans le but d’améliorer l’accessibilité et d’offrir des tarifs plus avantageux du Centre des congrès de la Péninsule acadienne, les tarifs de location ont été révisés. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que les tarifs de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne soient dorénavant les suivants :

Taux proposés			
Taxe non incluse - lutrin et micro inclus avec chaque location			
1 à 50 personnes		Demi-salle	200 \$
51 à 100 personnes		Demi-salle	400 \$
101 à 200 personnes		Pleine salle	650 \$
201 à 300 personnes		Pleine salle	1 000 \$
Les organismes sans but lucratif bénéficient d’une remise de 15 % sur l’intégralité de leur facture.			
Équipement supplémentaire			
Taxe non incluse			
Table		Unité	5 \$
Nappe (Frais de buanderie)		Unité	10 \$
Projecteur plafonnier			50 \$
Projecteur portatif			50 \$
Système de son (Haut-parleurs, mixer)			100 \$
Système de son avec technicien (4 heures)			250 \$
Configuration murale sur mesure			200 \$
Éclairage			50 \$
Estrade			100 \$
Écran mobile 70 pouces tactile			50 \$
Publicité - écran couloir (un écran au choix, conception graphique par le locataire)			50 \$
Service de bar			50 \$
Utilisation de la cuisine (Réfrigérateur, micro-ondes, comptoir et lavabo sans vaisselle et ustensiles)			100 \$
Utilisation de la cuisine (Complet)			200 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.9 Offre de service – Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement

La municipalité a reçu une offre de service de Fairview consulting CORP pour soumettre une application au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) pour les projets admissibles de notre municipalité. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser l'administration a signé l'offre de service et de déboursé un montant de 5 000\$, taxe sus, à la compagnie Fairview consulting CORP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Contribution – Étude de faisabilité d'un hôtel à Shippagan

Une nouvelle étude de faisabilité et un rapport d'évaluation pour la construction d'un hôtel à Shippagan sont envisagés en collaboration avec la Corporation d'amélioration centre-ville et les Amis de l'aquarium, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité contribue à cette étude en déboursant un montant total de 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification – projet rue des Fondateurs et rue Audet

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – (rue des Fondateurs et rue Audet)

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage des habitations multifamiliales sur la rue des Fondateurs et la rue Audet.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h09.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h23.